

Tel Aviv / Jérusalem : du 14 au 19 mai 2017

L'objectif : donner à voir et mettre en relation les responsables de l'enseignement supérieur français avec les acteurs de l'écosystème de la Startup Nation.



Sur le plan de l'innovation, la Silicon Valley américaine fait figure de référence. Toutefois, la Silicon Wadi israélienne est elle aussi extrêmement dynamique. Concentrées autour de villes telles que Tel Aviv, Haifa et Rehovot, ce sont près de 5 000 start-up qui se développent, sur cette mince bande de terre grande comme la Bretagne, le long de la mer Méditerranée.



Dimanche 14 mai – TEL AVIV

- Départ Paris CDG – TLV
- Installation **au Cinéma Hôtel**, Tel Aviv
- Dîner d'introduction et présentation de l'économie israélienne par **Mc Kinsey** à Tel Aviv

Lundi 15 mai – HAIFA

- **Technion** - Institute of Management, Neaman Institute, Faculty of Aerospace Engineering, Accelerator
- **MATAM – Hi-Tech Park** - incubateurs et filiales Intel Development Center, Microsoft, Yahoo!, Philips, Google.
- Soirée libre

Mardi 16 mai – JERUSALEM

- **Université hébraïque de Jérusalem** - Technology Transfer Yissum Research Development Company, Center for Nanoscience & Nanotechnology, 3D printer lab, Center for Brain Sciences.
- **Jerusalem's start-up scene** - Mass Challenge, Siftech, Gradtrain, Shapedo et le Venture Capital JVP
- **Visite guidée et dîner** dans la vieille ville de Jérusalem

Mercredi 17 mai – TEL AVIV - REHOVOT

- **Tel Aviv University** - School of Economics, Institute of Mathematics, The Webb school of languages, International Engineering School
- **Weizmann Institute of Science** - Levinson Visitors Center, Technology Transfer, Feinberg Graduate School
- **Institut français de Tel Aviv** - French Tech Israel / Alumni français expatriés

Jeudi 18 mai – TEL AVIV

- **MindCet** - Ed Tech Innovation Center
- **Tel Aviv & l'écosystème startups** - Startup Nation Central, SOSA, coworking space & Orange Fab Israël, accelerator program, The Library, Tel Aviv Global City, Limoud Naim, Sportsjobz
- **Dîner de clôture**

Vendredi 19 mai – TEL AVIV

- Matinée libre à Tel Aviv
- Départ TLV - Paris CDG

*Programme prévisionnel sous réserve de changement



Hélène Allaire - 01 75 55 43 07
LearningExpedition@letudiant.fr

Tel Aviv / Jérusalem : du 14 au 19 mai 2017

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom : Prénom :
Fonction :
Tél.: E-mail :
Organisme :
Responsable de suivi du dossier :
Fonction :
Tél : E-mail :
Adresse :
Code postal : Ville : Pays :

- Oui**, je souhaite m'inscrire à la **Learning Expedition « Startup Nation »** en Israël, du 14 au 19 mai 2017, au tarif de 5 800 euros HT, soit 6 960 euros TTC
- Oui**, j'accepte les conditions générales de ventes (cf. page 3)

CONDITIONS DE RÈGLEMENT :

Le présent bulletin doit nous parvenir accompagné du règlement.

Le règlement peut s'effectuer par chèque à l'ordre de l'Étudiant ou par virement :

CIC - Domiciliation : CIC PARIS GRANDES ENTREPRISES – Banque : 30066 – Code guichet : 10972
– N° de compte : 00020316901 – Clé RIB : 20 – BIC : CMCIFRPPCOR – IBAN : FR76 3006 6109
7200 0203 1690 120 – Données complémentaires : SASU au capital de 20 809 298 € - RCS 814
839 783 Paris – N° identification TVA FR51814839783 – SIRET 814 839 783 00010

À RENVOYER À :

L'Étudiant

Service Commercial - Learning Expedition

29, rue de Châteaudun 75308 Paris Cedex 09

Ou par mail : LearningExpedition@letudiant.fr

CONTACTS EDUCPROS

Responsable des relations institutionnelles

Hélène ALLAIRE – hallaire@letudiant.fr – 01 75 55 43 07

Coordnatrice logistique

Angela LISSILLOUR – alissillour@letudiant.fr – 01 75 55 18 59

Marine LUGASSY – mlugassy@letudiant.fr – 01 75 55 18 22

Fait à le

Signature et cachet de l'établissement

L'ÉTUDIANT

SASU AU CAPITAL DE 20 809 298 €

RCS : 814 839 783 PARIS

SIÈGE SOCIAL : 29 RUE DE CHÂTEAUDUN – 75308 PARIS CEDEX 09

DIRECTRICE GÉNÉRALE : CHRYSTELE MERCIER

ARTICLE 1. CHAMP D'APPLICATION

LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES (CI-APRÈS « CGV ») SONT APPLICABLES POUR TOUTE INSCRIPTION À LA LEARNING EXPÉDITION (CI-APRÈS DÉNOMMÉ LA « LEX »), AU BÉNÉFICE DE SES CLIENTS (CI-APRÈS DÉSIGNÉ LE OU LES « CLIENT(S) »). LE FAIT DE S'INSCRIRE À LA LEX IMPLIQUE UNE ADHÉSION PLEINE ET ENTIÈRE, SANS RÉSERVE AUX PRÉSENTES CGV. TOUTES CLAUSES CONTRAIRES AUX PRÉSENTES CGV SONT INFIRMÉES ET ANNULÉES.

LES PRÉSENTES CGV PEUVENT FAIRE L'OBJET DE MODIFICATION PAR L'ÉTUDIANT, NOTAMMENT MAIS NON EXCLUSIVEMENT DU FAIT DE L'ÉVOLUTION DE LA LÉGISLATION ET/OU DES CONTRAINTES DU MÉTIER. LES CGV APPLICABLES À LA RELATION SONT CELLES EN VIGUEUR AU MOMENT DE L'INSCRIPTION À LA LEX.

ARTICLE 2. DOCUMENT CONTRACTUEL

LE CLIENT QUI SOUHAITE S'INSCRIRE À LA LEX DOIT REMPLIR UN BULLETIN D'INSCRIPTION.

UNE FICHE DE RENSEIGNEMENTS VOUS SERA COMMUNIQUÉE APRÈS VALIDATION DE VOTRE INSCRIPTION. LES INSCRIPTIONS MULTIPLES SONT AUTORISÉES DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES.

LES PARTICIPANTS SE DOIVENT D'ÊTRE EN RÈGLE AVEC L'ADMINISTRATION ISRAËLIENNE (PASSEPORT VALABLE AU MOINS 6 MOIS APRÈS LA DATE D'ENTRÉE).

ARTICLE 3. DROIT DE RÉTRACTATION

LE CLIENT AYANT SOUSCRIT UNE INSCRIPTION À TITRE INDIVIDUEL ET À SES FRAIS DISPOSE D'UN DROIT DE RÉTRACTATION POUVANT ÊTRE EXERCÉ PAR L'ENVOI D'UNE LETTRE RECOMMANDÉE AVEC AVIS DE RÉCEPTION DANS UN DÉLAI DE QUATORZE (14) JOURS À COMPTER DE LEUR INSCRIPTION.

ARTICLE 4. PRIX ET MODALITÉ DE PAIEMENT

LES PRIX ET MODALITÉS DE PAIEMENT SONT INDIQUÉS SUR LE BULLETIN D'INSCRIPTION. LE PRIX EST EN EUROS ET HORS TAXE, LA TVA ÉTANT FACTURÉE EN SUS.

ARTICLE 5. FORCE MAJEURE

L'ÉTUDIANT N'EST PAS TENUE POUR RESPONSABLE DE LA NON-EXÉCUTION DE L'UNE QUELCONQUE DE SES OBLIGATIONS DANS LA MESURE OÙ IL PROUVE QUE CETTE NON-EXÉCUTION A ÉTÉ DUE À UN CAS DE FORCE MAJEURE TELLE QUE DÉFINIE PAR LA LOI ET LES TRIBUNAUX.

SI PAR LA SUITE DE FORCE MAJEURE DÛMENT RECONNUE, LE CLIENT AYANT SOUSCRIT UNE INSCRIPTION À TITRE INDIVIDUELLE ET À SES FRAIS, EST EMPÊCHÉ DE SUIVRE UN DES PROGRAMMES AUQUEL IL AURA SOUSCRIT, IL PEUT ROMPRE LE CONTRAT. DANS CE CAS LE CLIENT POURRA ÊTRE REMBOURSÉ PAR VIREMENT SUR PRÉSENTATION D'UN RIB.

ARTICLE 6. INEXÉCUTION OU ANNULATION DE PROGRAMME

L'ÉTUDIANT EST EN DROIT D'ANNULER UN DES PROGRAMMES PRÉVU POUR DIVERSES RAISONS, TELLE QUE NOTAMMENT, MAIS NON EXCLUSIVEMENT, LA SURVENANCE D'UN CAS DE FORCE MAJEURE OU UN EFFECTIF INSUFFISANT, SANS QUE SA RESPONSABILITÉ PUISSE ÊTRE RECHERCHÉE.

EN CAS D'INEXÉCUTION TOTALE OU PARTIELLE D'UN PROGRAMME, L'ÉTUDIANT REMBOURSE AU CLIENT LES SOMMES INDÛMENT PERÇUES DE CE FAIT.

ARTICLE 7. GARANTIE ET RESPONSABILITÉ

L'ÉTUDIANT S'ENGAGE À APPORTER TOUTE SA DILIGENCE À LA RÉALISATION DES PROGRAMMES PRÉVUS PAR CHAQUE LEX. L'ÉTUDIANT NE POURRA ÊTRE RESPONSABLE À L'ÉGARD DU CLIENT POUR QUELLE QUE RAISON QUE CE SOIT, QUE DES DOMMAGES DIRECTS À L'EXCLUSION DE TOUTE PERTE, DOMMAGE, COÛT OU DÉPENSE DE TOUTE NATURE ENGAGÉE OU SUBIE PAR LE CLIENT DE NATURE INDIRECTE, NOTAMMENT PERTE ÉCONOMIQUE OU PERTE DE CHIFFRE D'AFFAIRE, DE PROFIT, D'AFFAIRES OU DE CLIENTÈLE.

EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LE MONTANT DE LA RESPONSABILITÉ GLOBALE QUE L'ÉTUDIANT POURRAIT ENCOURIR DANS TOUTE ACTION OU PROCÉDURE POUR DOMMAGES DIRECTS ENCOURUS PAR LE CLIENT N'EXCÉDERA PAS LE PRIX DE LA LEX, OBJET DU LITIGE.

ARTICLE 9. INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

L'INSCRIPTION À LA LEX NÉCESSITE DE REMPLIR UN BULLETIN D'INSCRIPTION ET DE COMMUNIQUER CERTAINES INFORMATIONS À CARACTÈRE PERSONNEL. CES DONNÉES SONT NÉCESSAIRES À LA BONNE ADMINISTRATION DES SERVICES PROPOSÉS PAR L'ÉTUDIANT.

LE RESPONSABLE DU TRAITEMENT EST L'ÉTUDIANT. LES COORDONNÉES DE TOUS LES CLIENTS SONT SAUVEGARDEES POUR UNE DURÉE RAISONNABLE NÉCESSAIRE À LA BONNE ADMINISTRATION DES SERVICES ET À UNE UTILISATION NORMALE DES DONNÉES. CES DONNÉES SONT CONSERVÉES DANS DES CONDITIONS SÉCURISÉES, SELON LES MOYENS ACTUELS DE LA TECHNIQUE, DANS LE RESPECT DES DISPOSITIONS DE LA LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS DU 6 JANVIER 1978 TELLE QUE MODIFIÉE.

LE CLIENT DISPOSE D'UN DROIT D'ACCÈS, DE MODIFICATION, DE RECTIFICATION ET DE SUPPRESSION DES DONNÉES QUI LE CONCERNENT, QU'IL PEUT EXERCER AUPRÈS DE L'ÉTUDIANT. POUR CELA IL SUFFIT D'ÉCRIRE À L'ADRESSE SUIVANTE :

L'ÉTUDIANT

SERVICE COMMERCIAL – LEARNING EXPÉDITION

29 RUE DE CHÂTEAUDUN

75308 PARIS CEDEX 09

ARTICLE 10. LOI APPLICABLE ET JURIDICTIONS

LE DROIT APPLICABLE AUX PRÉSENTES CGV EST LE DROIT FRANÇAIS. EN CAS DE DIFFÉREND RELATIF À L'EXISTENCE, L'INTERPRÉTATION ET À L'EXÉCUTION DE CES CGV LES TRIBUNAUX DE COMMERCE ET D'INSTANCE SERONT COMPÉTENT.